Nations Unies ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



DEUXIEME COMMISSION
40e séance
tenue le
jeudi 10 novembre 1988
à 15 heures
New York

OUARANTE-TROISIÈME SESSION

Documents officiels*

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 40e SEANCE

Président : M. NAVAJAS MOGRO (Bolivie)

SOMMAIRE

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (suite)

b) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE (suite)

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

- a) STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR LA QUATRIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (<u>suite</u>)
- COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (<u>suite</u>)
- f) TENDANCES A LONG TERME DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commis-

Distr. GENERALE A/C.2/43/SR.40 29 novembre 1988 FRANCAIS ORIGINAL: ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 5.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (<u>suite</u>) (A/C.2/43/L.28 et L.30)

Projet de résolution sur l'emploi de l'expression "établissements" se rapportant aux colonies israéliennes dans les territoires occupés (A/C.2/43/L.28)

- 1. <u>M. FERNANDEZ</u> (Philippines), Vice-Président de la Commission, dit que dans sa résolution 11/3, la Commission des établissements humains a recommandé ce projet de résolution. Au cours de consultations officieuses, il a cependant été décidé de recommander de ne pas prendre de décision à ce sujet.
- 2. Le <u>PRESIDENT</u> dit que, s'il n'entend pas d'objections, il considérera que la Commission décide de ne pas prendre de décision au sujet du projet de résolution publié sous la cote A/C.2/43/L.28.
- 3. <u>Il en est ainsi décidé</u>.

Projet de résolution sur l'Année internationale du logement des sans-abri (A/C.2/43/L.30)

- 4. <u>M. FERNANDEZ</u> (Philippines), Vice-Président de la Commission, dit qu'il a été décidé au cours des consultations officieuses de recommander à la Commission d'adopter le projet de résolution par consensus.
- 5. Le <u>PRESIDENT</u> dit que, s'il n'entend pas d'objections, il considérera que la Commission souhaite adopter le projet de résolution.
- 6. Le projet de résolution A/C.2/43/L.30 est adopté.

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (suite) (A/C.2/43/L.37)

b) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE (<u>suite</u>) (À/C.2/43/L.20, L.33, L.34 et L.38)

Projet de résolution sur la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (A/C.2/43/L.37)

- 7. Le <u>PRESIDENT</u> invite les représentants de la Tunisie et du Japon à présenter le projet de résolution.
- 8. <u>M. ELGHOUAYEL</u> (Tunisie), parlant au nom du Groupe des 77, dit que celui-ci est reconnaissant aux délégations japonaise et marocaine d'avoir pris l'initiative de ce projet de résolution et remercie la délégation française de s'en être portée coauteur si rapidement.

(M. Elghouayel, Tunisie)

- 9. Le Groupe des 77 estime qu'il est essentiel de mobiliser toutes les ressources possibles pour réduire l'impact des catastrophes naturelles et souhaite encourager le Secrétaire général dans ses efforts en vue d'améliorer la capacité de riposte du système des Nations Unies face à ce genre de situation. Il est impératif d'aider les pays en développement, qui subissent 95 % des dommages dus aux catastrophes naturelles, à réduire les effets de phénomènes pouvant anéantir tous les efforts qu'ils déploient sur la voie de la croîssance et du développement. Les possibilités offertes par la science et la technologie, notamment en ce qui concerne les communications, doivent être partagées pour améliorer le sort de l'humanité dans son ensemble.
- 10. L'orateur engage les délégations à se joindre aux auteurs du projet de résolution afin de favoriser le consensus nécessaire.
- 11. M. KAGAMI (Japon) signale que l'Irlande et l'Italie se sont jointes aux auteurs du projet de résolution.
- 12. A la suite des graves catastrophes naturelles qui se sont produites en 1988, il est clair que l'Organisation des Nations Unies a un rôle très important à jouer dans les activités visant à les prévenir et à en atténuer les effets, notamment dans les pays en développement.
- 13. Le projet de résolution souligne la nécessité de faciliter les préparatifs de la Décennie et demande aux gouvernements de coopérer à cette fin. Son but principal est de renouveler la demande faite au Secrétaire général en 1987 pour qu'il mette au point un dispositif approprié afin d'atteindre les objectifs de la Décennie et qu'il fasse rapport à ce sujet. L'orateur espère que le plus grand nombre d'Etats Membres possible se porteront coauteurs du projet de résolution et que celui-ci sera adopté par consensus.

Projet de résolution sur l'assistance économique spéciale au Tchad (A/C.2/43/L.33)

14. M. N'GREGAI (République centrafricaine), présentant le projet de résolution, dit que le Cap-Vert s'est joint à ses 27 auteurs. Au cours des huit dernières années, la communauté internationale a mobilisé des ressources pour aider à la reconstruction, au relèvement et au développement du Tchad. Compte tenu des difficultés de ce pays ainsi que du rapport du Secrétaire général sur l'assistance économique spéciale au Tchad (A/43/483), il serait souhaitable que la communauté internationale continue de fournir une assistance. L'orateur espère que le projet de résolution sera adopté par consensus.

Projet de résolution sur l'aide d'urgence à la Somalie (A/C.2/43/L.38)

15. M. GHONDA (Zaïre), présentant le projet de résolution, appelle l'attention sur la gravité de la situation en Somalie à la suite des attaques lancées contre des villes, villages et installations publiques. Une aide d'urgence est nécessaire pour permettre au Gouvernement de venir en aide aux innombrables personnes déplacées et de remettre en état les équipements et installations publics essentiels. Il appelle la communauté internationale à fournir une assistance et à examiner le projet de résolution avec soin.

- 16. M. OSMAN (Somalie) dit que les attaques armées perpétrées à la fin du mois de mai et au début du mois de juin contre des centres ruraux et urbains situés dans le nord de la Somalie ont causé des dommages importants. On estime que 600 000 personnes ont été déplacées et que de nombreuses habitations et installations publiques ont été détruites. Compte tenu de la gravité de la situation d'urgence, le Président de la Somalie a fait une demande officielle d'assistance au Secrétaire général et sollicité la coopération de l'ensemble du système des Nations Unies et de la communauté internationale. Le Gouvernement somali a mis en place les mécanismes nécessaires pour faire face à la situation et tient informés les représentants locaux des organismes des Nations Unies et des pays donateurs. Après le rétablissement de l'ordre et de la sécurité dans les zones touchées par le conflit, les représentants ont été invités à se rendre sur place pour évaluer eux-mêmes les dommages.
- 17. La délégation somalie a présenté le projet de résolution par l'intermédiaire du Groupe des Etats africains qui l'a adopté à l'unanimité. Etant donné que ce projet a un caractère humanitaire et ne prête pas à controverse, l'orateur espère qu'il sera adopté par consensus.

Projets de résolution sur le programme spécial d'aide au Soudan (A/C.2/43/L.20 et L.34)

- 18. Le <u>PRESIDENT</u> invite le représentant des Philippines à présenter le projet de résolution A/C.2/43/L.34, établi à l'issue des consultations officieuses sur le projet de résolution A/C.2/43/L.20.
- 19. <u>M. FERNANDEZ</u> (Philippines), Vice-Président de la Commission, dit que le projet de résolution a reçu le soutien de tous ceux qui ont participé aux consultations officieuses et espère qu'il sera adopté par consensus.
- 20. Le <u>PRESIDENT</u> dit que, s'il n'y a pas d'objections, il considérera que le Comité souhaite adopter le projet de résolution.
- 21. Le projet de résolution A/C.2/43/L.34 est adopté.
- 22. Le <u>PRESIDENT</u> dit que, s'il n'y a pas d'objections, il considérera que le projet de résolution A/C.2/43/L.34 ayant été adopté, le projet de résolution A/C.2/43/L.20 est retiré.
- 23. <u>Il en est ainsi décidé</u>.

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite) (A/43/235-S/19674, A/43/287-S/19740, A/43/387-S/19918, A/43/425-S/19962 et A/43/510-S/20091; A/43/457-E/1988/102, A/43/460-E/1988/104 et A/43/463-E/1988/106; A/43/3, 184, 283, 370, 373, 399, 435, 480, 538, 544, 584, 587, 695, 713, 740 et 749; A/C.2/43/2, 3, 4 et 7; A/C.2/43/L.6; E/1988/50)

a) STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR LA QUATRIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (<u>suite</u>) (A/43/376 et Corr.1-E/1988/67 et Corr.1)

- b) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (<u>suite</u>) (A/43/15 (vol. I et II), 228 et Add.1, 369, 513 et Corr.1, 612, 698 et 763; A/C.2/43/L.7)
- f) TENDANCES A LONG TERME DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite) (A/43/554)
- 24. M. BABA (Ouganda) dit que l'élaboration d'une stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement revêt une importance extrême pour sa délégation. Il ne partage pas le scepticisme de ceux qui considèrent inopportune une autre série de négociations sur une nouvelle stratégie dans le climat international actuel. Les craintes exprimées en ce qui concerne les limitations de la coopération multilatérale ne sont pas fondées. La communauté internationale est parfaitement capable de stabiliser les taux de change et les cours des produits de base, par exemple, ou de s'attaquer à des problèmes comme le protectionnisme.
- 25. Il faut avant tout accroître la capacité des nations de répondre à leurs propres besoins. La réforme du système économique international est donc de la plus haute importance. Si la communauté internationale ne déploie pas un effort concerté pour aborder de front les principaux problèmes économiques, il y a peu de chances que la situation des pays en développement s'améliore. Ces efforts exigent une volonté politique et une volonté d'appliquer une stratégie visant à éliminer la pauvreté et les souffrances humaines. Les moyens financiers et techniques nécessaires existent sans aucun doute.
- 26. De nombreuses possibilités n'ayant pas été saisies au cours des dernières décennies, il importe d'adopter une approche positive pour l'avenir. En conséquence, la délégation ougandaise est entièrement favorable à l'idée de créer un comité préparatoire chargé de mettre au point les préparatifs de la quatrième Décennie. La CNUCED pourrait être priée de coordonner les activités et d'établir des directives générales.
- 27. L'objectif ultime de la nouvelle stratégie sera d'éliminer la pauvreté. Il faudra mesurer les progrès faits dans ce sens en se servant d'indicateurs comme l'espérance de vie, les taux de survie de l'enfant et de malnutrition. Il faudra veiller à ce que les objectifs fixés soient atteints et suivre les progrès réalisés. C'est parce qu'une telle évaluation n'a pas été faite que les objectifs précédents n'ont pas été atteints.
- 28. M. CAMARA (Observateur de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) dit que les faibles chances de reprise de la croissance économique et la raréfaction croissante des devises dans de nombreux pays en développement influeront fatalement sur les perspectives mondiales de l'alimentation et de l'agriculture et ralentiront la croissance de la demande et de la production.
- 29. Dans la première moitié des années 80, la tendance à la baisse de l'incidence de la dénutrition s'est brutalement interrompue et il ne faut s'attendre à pratiquement aucun progrès dans ce domaine avant la fin du siècle. Les questions relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition, notamment celles qui

(M. Camara)

concernent la possibilité pour les pauvres de se nourrir, continueront donc d'être au centre des préoccupations des pays en développement et de l'ensemble de la communauté internationale. L'agriculture sera appelée à jouer un rôle de plus en plus important dans les efforts faits par la plupart des pays en développement pour redresser leur économie, promouvoir l'ajustement structurel et faire face aux besoins essentiels en période de crise. Un grand nombre des éléments des programmes d'ajustement structurel, tels que la politique des prix et les fluctuations des taux de change, ont des incidences particulières sur l'agriculture. Aucune évaluation des perspectives de réussite du processus d'ajustement structurel et de reprise de la croissance économique ne sera complète si elle ne tient pas pleinement compte du secteur agricole et rural.

- 30. Dans un monde toujours plus interdépendant, le succès des efforts déployés par les pays en développement pour relancer la croissance économique, développer l'agriculture et améliorer la sécurité alimentaire dépendra notamment de celui des initiatives actuellement prises pour libéraliser le commerce des produits agricoles. A cet égard, il est important que les pays industrialisés réduisent ou modifient notablement leurs mesures de soutien à l'agriculture et améliorent l'accès aux marchés des produits peu coûteux.
- 31. M. JOSSE (Népal) dit que le rapport du Secrétaire général sur la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (A/43/698) donne un bon aperçu de l'état des prépratifs de la Conférence. La délégation népalaise approuve les dates et lieux retenus pour deux réunions préparatoires de la Conférence et se félicite qu'une réunion de consultation interinstitutions ait eu lieu à Genève en mai 1988 afin d'examiner notamment les contributions éventuelles du système des Nations Unies à la Conférence et à ses réunions préparatoires. Les rapports que les différentes institutions et organismes du système présenteront au Secrétaire général de la CNUCED, en sa qualité de secrétaire général de la Conférence, seront particulièrement utiles lors de la Réunion d'experts gouvernementaux de pays donateurs et d'institutions multilatérales et bilatérales d'assistance financière et technique avec les représentants des pays les moins avancés, qui aura lieu à Genève en mai 1989.
- 32. Etant donné qu'il est urgent de faire le bilan général du nouveau Programme susbtantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, la délégation népalaise se félicite des préparatifs de la Conférence qui ont été entrepris au niveau régional, notamment par les pays africains les moins avancés. Pour sa part, le Népal participera à la réunion intergouvernementale qui se tiendra en février 1990 sous les auspices de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. La participation au processus préparatoire des pays les moins avancés, dont le nombre a considérablement augmenté depuis la première Conférence tenue en 1981, étant essentielle pour le succès de la deuxième Conférence, l'orateur se félicite de la décision prise par le Conseil d'administration du PNUD de soutenir cette participation à l'aide de ressources provenant du Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés.

(M. Jossé, Népal)

- 33. Pour ce qui est de la Conférence elle-même, le Népal établira un rapport détaillé sur les points énumérés au paragraphe 10 du document A/43/698.
- 34. M. AYUBI (Afghanistan) dit que les années 80 ont été la période la plus turbulente que l'économie mondiale ait connue au cours des 50 dernières années. La situation critique de nombreux pays en développement en ce qui concerne leurs relations commerciales avec les pays développés, marquée par une baisse des taux de croissance réelle de la production, une diminution de la part qu'ils détiennent sur les marchés des pays développés et de leur participation sur les marchés mondiaux à l'exportation, est une conséquence du fonctionnement actuel du système économique international qui continue à se détériorer du fait des politiques commerciales adoptées par certains pays développés.
- 35. Les mesures protectionnistes très élaborées prises par les pays développés ont non seulement été maintenues mais elles ont également pris de nouvelles formes. Les pays en développement connaissent, eux, de graves difficultés avec leur balance commerciale dues à l'instabilité des marchés et à la faiblesse des cours des produits de base ainsi qu'à la hausse des prix des produits manufacturés importés. Le manque d'accès aux marchés des pays développés et l'influence des sociétés transnationales ont sérieusement entravé la participation des pays en développement au commerce international. La prolifération des obstacles tarifaires et non tarifaires, le dumping de produits subventionnés et l'exportation par les pays développés de produits traditionnellement exportés par les pays en développement figurent parmi les autres obstacles.
- 36. Ces inégalités ne pourront être réduites que lorsque les obstacles et restrictions susmentionnés disparaîtront. Les contingents fixés par les pays développés doivent être éliminés et des préférences tarifaires doivent être accordées à tous les pays en développement sans exception. La portée du système généralisé de préférences devra être étendue afin de promouvoir les exportations en provenance des pays en développement. Il convient d'appeler l'attention des pays de transit notamment sur les problèmes des pays les moins avancés et des pays sans littoral.
- 37. La délégation afghane soutient le Programme intégré pour les produits de base et invite tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à ratifier l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base.
- 38. M. Ayubi se félicite de l'adoption par la Réunion ministérielle sur le système global de préférences commerciales entre pays en développement, qui a eu lieu à Belgrade en avril 1988, du texte définitif de l'accord sur un système global de préférences commerciales entre pays en développement, et exprime l'espoir que l'examen à mi-parcours des négociations d'Uruguay qui aura lieu prochainement portera ses fruits.

- 39. M. MOZHUKHOV (République socialiste soviétique de Biélorussie) dit qu'en préparant la stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, la communauté internationale doit conjuguer ses efforts afin d'identifier les nouveaux problèmes qui se posent dans l'économie mondiale et d'évaluer les tendances et les perspectives à long terme du développement social et économique. Il convient également de tenir compte des idées universelles contenues dans la résolution 42/165 de l'Assemblée générale relative à la sécurité économique internationale. La communauté internationale doit coordonner ses efforts pour améliorer le climat économique international, renforcer les mesures propres à accroître la confiance dans les relations économiques internationales et harmoniser les stratégies à long terme et les programmes et plans à moyen et à court terme à tous les niveaux local, régional, national et mondial.
- 40. La coopération doit être basée sur l'idée du multilatéralisme mondial. La délégation biélorussienne prône une stratégie universelle fondée sur les efforts collectifs de tous ceux qui participent aux affaires économiques internationales. La coopération doit aussi reposer sur les idées de la nouvelle pensée politique et tenir compte de l'interdépendance croissante et des nouveaux moyens de gérer cette interdépendance. Enfin la coopération doit être une stratégie active, fondée sur le principe d'une coopération équitable, volontaire et avantageuse pour tous et plus particulièrement pour les pays en développement.
- 41. La nouvelle stratégie doit tenir compte des rapides progrès scientifiques et techniques et de leurs incidences sur le développement économique, les ressources humaines et l'emploi. Il convient de rechercher des moyens de favoriser les échanges entre les pays et le transfert direct de technologie sur la base de l'intérêt mutuel. L'élaboration rapide d'un code de conduite sur le transfert de technologie serait un pas dans la bonne direction. Un examen approfondi du Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement pourrait conduire à l'élaboration d'une nouvelle stratégie mondiale pour des progrès scientifiques et techniques jusqu'à l'an 2000. Il est évident que l'examen du Programme d'action de Vienne doit se faire parallèlement à l'élaboration de la stratégie internationale du développement pour les années 1990.
- 42. M. KHAN (Inde) dit que les perspectives économiques pour les pays en développement sont loin d'être encourageantes. La délégation indienne est particulièrement inquiète de l'absence de progrès enregistrés dans l'application de l'Acte final de la septième session de la CNUCED. L'engagement politique exprimé au cours de cette session devrait se manifester également au niveau du suivi et de l'application de ce document, qui doivent faire l'objet d'un examen permanent de la part tant du Conseil du commerce et du développement que du secrétariat de la CNUCED.
- 43. Le Programme intégré pour les produits de base reste valide et il faut espérer que le Fonds commun pour les produits de base commencera sans tarder à fonctionner. Il faut engager dans les meilleurs délais la nouvelle série de consultations sur les produits de base qui ne font pas encore l'objet d'un accord,

(M. Khan, Inde)

comme demandé dans l'Acte final de la septième session de la CNUCED et évaluer scigneusement l'impact à long terme des nouvelles technologies sur l'avenir du commerce des produits de base.

- La tâche la plus importante de la communauté internationale dans le domaine du commerce international est de maintenir un système commercial multilatéral ouvert et non discriminatoire et de renforcer ce système soumis ces dernières années à des contraintes sans précédent. La montée du protectionnisme est un phénomène extrêmement préoccupant : en dépit des engagements pris en faveur du statu quo et du démantèlement, on estime que quelque 40 % des exportations des pays en développement sont soumis à un ou plusieurs types de mesures non tarifaires. Malheureusement, là où ces mesures sont les plus strictes sont les domaines dans lesquels les pays en développement ont déjà fait des investissements assez considérables et se sont montrés compétitifs. La délégation indienne rejette les tentatives faites pour lier le commerce des marchandises aux politiques suivies par les pays en développement en ce qui concerne les services, l'investissement étranger direct et la protection de la propriété intellectuelle. On ne saurait faire dépendre l'accès des pays en développement aux marchés de l'adoption de nouvelles politiques inacceptables, et le système régissant la propriété intellectuelle ne doit pas entraver le développement de ces pays.
- 45. Les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay offrent une très bonne occasion de corriger les distorsions existantes, d'encourager la libéralisation des échanges et d'améliorer le cadre multilatéral du commerce international. Ces négociations doivent reconnaître les besoins des pays en développement et promouvoir leur croissance et leur développement. Les liens étroits qui existent entre le commerce, la monnaie, les finances et le développement doivent également être reconnus.
- 46. Il faut en outre préserver et renforcer le concept de régime préférentiel pour les pays en développement. Les nouvelles propositions examinées dans le cadre des négociations doive à confirmer les droits des pays en développement à gérer leur économie conformément aux priorités et objectifs nationaux, à réglementer les activités des sociétés transnationales et à orienter les investissements dans leur économie comme ils l'entendent.
- 47. Les négociations ont peu progressé sur des questions intéressant les pays en développement telles que les textiles, les produits tropicaux, les sauvegardes, l'agriculture, un système de contrôle et le règlement des différends. Il faut espérer que des progrès tangibles seront réalisés dans ces domaines au moment de l'examen à mi-parcours. Toutes mesures qui seront adoptées à ce moment-là devront être équilibrées et tenir dûment compte des intérêts de tous les participants.
- 48. Le <u>Rapport sur le commerce et le développement, 1988</u> montre les avantages d'une libéralisation des échanges tant pour les pays en développement que pour les pays développés. La perspective identifiée dans ce rapport, qui met l'accent sur les exportations des pays en développement et la nécessité d'un transfert plus massif de technologies et de ressources vers ces pays, doit apparaître dans les

(M. Khan, Inde)

résultats des négociations d'Uruguay. Les efforts faits pour libéraliser les échanges doivent s'accompagner de mesures parallèles dans les domaines de la monnaie et des finances, en vue de créer des conditions stables et propices au commerce international et de remédier aux déficiences structurelles responsables des mesures protectionnistes.

- 49. Les négociations sur le commerce dans le secteur des services entreprises dans le cadre des négociations d'Uruguay devraient contribuer au développement d'un secteur des services autochtone dans les pays en développement. Le <u>Rapport sur le commerce et le développement. 1988</u> contient une analyse utile de ce secteur dans les économies des différents groupes de pays. La délégation indienne se félicite des travaux réalisés par la CNUCED dans ce domaine et estime que ceux-ci doivent être poursuivis.
- 50. L'Inde a régulièrement fait valoir que les stratégies internationales du développement étaient une occasion de réaffirmer les objectifs de développement des pays en développement et l'engagement de la communauté internationale en faveur de ces objectifs. Ces stratégies offrent un cadre pour une action concertée au sein du système des Nations Unies à l'appui de la croissance et du développement. représentant de l'Inde se félicite du fait que nombre d'organismes et d'institutions du système des Nations Unies ont adopté l'idée d'une nouvelle stratégie internationale du développement et espère que les unités administratives du Secrétariat au sein du système contribueront activement à la formulation et l'élaboration de cette stratégie. Le Secrétariat doit aussi poursuivre son évaluation de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. Compte tenu de ces objectifs, la délégation indienne propose de créer un comité plénier pour la préparation de la stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement. Ce comité pourrait soumettre à l'Assemblée générale à sa quarante-quatrième session un projet de stratégie dont le texte définitif serait adopté en 1990.
- 51. M. PILBEAM (Australie) dit que les conséquences d'une libéralisation du commerce agricole pour les pays en développement importateurs de denrées alimentaires seront, dans le moyen et le long terme, généralement favorables. Cependant, seuls les pays qui procèdent aux ajustements structurels économiques et institutionnels nécessaires tireront pleinement parti de cette libéralisation. Si de tels ajustements seront sans doute assez coûteux dans un premier temps, il faut les considérer comme des investissements dans des améliorations permanentes qui rapporteront des dividendes impressionnants. De plus, les institutions créancières multilatérales et les donateurs étrangers considéreront ces programmes d'ajustements structurels d'un oeil particulièrement intéressé.
- 52. Si l'on opère les ajustements nécessaires, même une modeste libéralisation du commerce agricole peut donner des résultats spectaculaires. D'après une étude récente effectuée par l'Australian Bureau of Agricultural and Resource Economics, une réduction de 10 % de l'assistance à la production agricole par rapport au niveau de 1986 se traduirait par un bénéfice net pour l'économie mondiale de 3,3 milliards de dollars; aucun des pays en développement ne verrait ses recettes

(M. Pilbeam, Australie)

diminuer dans cette hypothèse. L'étude montre également que si le prix de certaines denrées alimentaires augmentait du fait de cette réduction, le prix des produits de base ne s'accroîtrait jamais de plus de 2,7 %. Les quatre produits qui se renchériraient le plus seraient des produits de base non considérés en général comme étant importants pour les consommateurs à faibles revenus dans les pays en développement importateurs de denrées alimentaires, et l'un de ces produits - le sucre - est exporté par nombre de ces pays. La répartition régionale des bénéfices et l'évolution globale des prix des produits de base seraient les mêmes dans le cas d'une réduction de 20 % de l'assistance à la production agricole, avec donc des profits plus importants pour les pays en développement importateurs de denrées alimentaires qui procèdent aux ajustements voulus.

- 53. Il ne faut jamais oublier, lorsque l'on parle des coûts de la libéralisation des échanges, les profits globaux qui en résulteraient pour les pays en développement. D'après une étude réalisée en 1986 par la Banque mondiale, la libéralisation totale du commerce des produits des régions tempérées aurait rapporté à l'ensemble des pays en développement 64 milliards de dollars, soit deux fois le montant qu'ils ont reçu au titre de l'aide au développement. Si les produits tropicaux avaient été également pris en compte, les bénéfices auraient été encore plus importants pour les pays en développement.
- 54. Dans le plus long terme, les pays en développement importateurs de denrées alimentaires devraient également voir leur sécurité alimentaire renforcée du fait d'une libéralisation des échanges dans ce domaine. L'alignement des prix intérieurs sur les prix internationaux les inciterait à accroître la production locale de certains produits et assurerait une diversification des sources d'importation, réduisant ainsi les fluctuations du côté de l'offre.
- 55. Les prix internationaux des produits alimentaires devraient également se stabiliser à plus long terme. Lorsque les prix sont anormalement élevés, beaucoup ne peuvent pas acheter ces produits, tandis que lorsque les prix sont anormalement bas les agriculteurs dans les pays en développement voient leurs recettes diminuer ainsi que leur capacité à se lancer dans de nouvelles cultures. S'il n'est peut-être pas souhaitable et probablement pas possible de parvenir à une stabilité des prix totale à long terme, des prix plus prévisibles devraient cependant permettre aux pays en développement de suivre des politiques alimentaires plus efficaces et améliorer les perspectives d'investissement dans la production alimentaire locale.
- 56. Dans le long terme, la libéralisation du commerce agricole favoriserait le développement de secteurs économiques non agricoles dans les pays importateurs de produits alimentaires. La revitalisation des secteurs de la production vivrière dans ces pays donnerait une impulsion à la demande de biens de fabrication locale chez les agriculteurs nouvellement prospères, entraînant une augmentation de la production industrielle. Dans le même temps, le coûteux exode rural des pauvres diminuerait avec l'essor des régions rurales. Ce processus aurait également des effets positifs en ce qui concerne l'aide au développement. Si les bénéficiaires immédiats de la libéralisation du commerce seront les principaux pourvoyeurs, il n'est pas aberrant de penser qu'une partie des bénéfices que ceux-ci retireront sera transférée aux pays en développement sous forme d'aide.

- 57. M. MOHIUDDIN (Bangladesh) souscrit aux observations que le représentant de la Tunisie a faites à la 37e séance au nom du Groupe des 77, au titre du point 82 de l'ordre du jour. Une raison essentielle de l'instabilité qui marque les relations économiques internationales est l'absence de progrès dane le domaine des échanges internationaux. La délégation bangladeshi a souligné les caractéristiques alarmantes de la situation du commerce mondial à la dernière session du Conseil du commerce et du développement et son gouvernement attache une grande importance à l'adoption de mesures qui permettent d'enrayer la montée du protectionnisme et la multiplication des distorsions commerciales. Le prochain examen à mi-parcours des négociations d'Uruguay devrait être une contribution substantielle à cet égard.
- 58. Il est regrettable qu'on n'ait pu parvenir à un accord, à la trente-quatrième session du Conseil du commerce et du développement, sur les modalités de suivi et d'examen de la mise en oeuvre de l'Acte final de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. La délégation bangladeshi se félicite cependant de constater que tant la Conférence que le Conseil se sont mis d'accord sur l'importance qu'il y avait à promouvoir un tel processus. Elle est également heureuse de noter que toutes les parties signataires de l'Acte final ont bien voulu s'engager à prendre des mesures, en application des directives énoncées dans ce document, en fonction de leurs moyens et de leur rôle.
- 59. Les années 80 ont été marquées par un sérieux recul du processus de développement et des pays en développement, caractérisé par une grave crise de l'endettement, une notte détérioration des termes de l'échange et la diminution des flux financiers. Comme l'ont noté les ministres des pays du Groupe des 77 à leur réunion de septembre, si la faible croissance des années 80 se poursuit dans les années 90, la reprise du développement dans les pays en développement se trouverait sérieusement compromise. La stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement doit comprendre des mesures spécifiques pour la relance du développement. Il convient à cette fin d'établir un comité ad hoc plénier chargé de préparer cette stratégie, en coopération avec le Comité de la planification du développement et d'autres organismes compétents du système de Nations Unies.
- 60. M. DERISBOURG (Observateur, Commission des Communautés européennes) dit que l'élimination des obstacles entre Etats membres conformément à l'Acte unique devrait permettre de renforcer encore la croissance dans la Communauté européenne, ce qui aura un effet dynamique sur les importations. On estime qu'une croissance supérieure d'un point par an dans la Communauté aurait un effet multiplicateur sur les importations de la Communauté en provenance des pays en développement. La Communauté est devenue la première puissance commerciale du monde, représentant en 1987 21,9 % du commerce mondial. Dans plusieurs Etats membres, le travail d'un salarié sur trois ou sur quatre dépend du commerce international et donc la Communauté a tout intérêt à accroître la libéralisation du commerce international. Les importations de la Communauté en provenance des pays en développement ont atteint 109 milliards d'écus en 1987 pour 105 milliards d'exportations. Fait nouveau, une part croissante de ces importations concernait des produits manufacturés, par opposition aux produits de base et aux produits énergétiques.

(M. Derisbourg)

Sept pays du tiers monde, en Asie notamment, figurent maintenant parmi les 25 premiers exportateurs mondiaux, essentiellement grâce à l'exportation de produits manufacturés. La Communauté est un de leurs principaux partenaires commerciaux dans le cadre du système généralisé de préférences et de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

- 61. La Communauté a entamé de nouveau le processus d'une renégociation d'une convention, pour cinq ans, avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Elle s'est par ailleurs engagée à Punta del Este dans un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales du GATT. Ce n'est pas une simple coıncidence si les négociations d'Uruguay se déroulent pendant la même période que celle envisagée pour la réalisation du marché unique, car la Communauté est convaincue que l'intégration économique interne doit aller de pair avec une libéralisation accrue du commerce international. La Communauté demeure disposée à négocier avec ses partenaires du GATT l'amélioration du système dans les secteurs traditionnels en même temps que son extension à des domaines tels que ceux des services, de la contrefaçon et de la propriété intellectuelle. Même dans le domaine tarifaire, il devrait être possible d'éliminer les tarifs les plus élevés, y compris ceux de grands pays industrialisés. Tous les partenaires doivent respecter les engagements pris à Punta del Este. Il faudra trouver une solution au dossier textiles avant la fin des négociations. Les progrès déjà réalisés augurent bien de l'examen à mi-parcours qui aura lieu à Montréal en décembre 1988. La Communauté espère que les négociations engagées à Punta del Este seront terminées, comme prévu, en 1990, avant la réalisation du Marché unique européen en 1992.
- 62. M. SILALAHI (Indonésie) dit que la coopération internationale est encore plus impérieuse, étant donné la médiocrité de la conjoncture économique mondiale, qui se caractérise par la détérioration des termes de l'échange, la montée du protectionnisme, l'effondrement des cours des produits de base et un transfert net de ressources des pays en développement vers les pays développés. Comme l'inderdépendance économique est un phénomène bien réel, la délégation indonésienne appuie énergiquement la proposition tendant à convoquer, au plus tard en 1990, une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement.
- 63. Les résultats de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sont encourageants. En fait, on pourrait considérer l'Acte final de la Conférence comme un document historique. Une décision importante adoptée à cette session a été la réaffirmation du rôle prépondérant que la CNUCED joue dans le système des Nations Unies pour les négociations internationales sur le commerce et le développement. La rationalisation des structures intergouvernementales et administratives de la CNUCED et de ses méthodes de travail, qui a été annoncée récemment par son secrétaire général, constitue un autre élément positif. Il est cependant dommage que de nombreuses dispositions de l'Acte final n'aient pas encore été appliquées concrètement. Depuis sa création, il y a près de 25 ans, la CNUCED a fait la preuve de son efficacité. Aussi, la communauté internationale devrait-elle s'efforcer de mieux exploiter les possibilités qu'elle offre.

(M. Silalahi, Indonésie)

- 64. Certains pays développés n'honorent pas les engagements qu'ils ont pris dans le cadre des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay. A l'occasion de l'examen à mi-parcours, il faudrait prendre des mesures concrètes pour éliminer certaines violations, liées notamment à la recrudescence du protectionnisme, assurer le respect des clauses relatives au <u>statu quo</u> et au démantèlement négociées à Punta del Este et accorder le traitement différencié aux pays en développement, sur une base non réciproque. Le commerce des produits tropicaux doit aussi être libéralisé, comme on l'a souligné dans la Déclaration de Punta del Este, notamment pour les produits agricoles et les produits provenant de ressources naturelles. Lorsqu'on fera le point sur les négociations, il faudra en outre tenir compte des ajustements structurels à prévoir pour résoudre les difficultés de balance des paiements et éliminer les distorsions dans le système économique international.
- 65. Les prix des produits de base restent à des niveaux très bas, ce qui est extrêmement préoccupant. De surcroît, les augmentations enregistrées ne semblent pas avoir d'effet positif sur les termes de l'échange des pays en développement. Une coopération internationale est indispensable pour améliorer le fonctionnement du marché des produits de base. L'approche souple définie dans le Programme intégré pour les produits de base, qui a été entérinée dans l'Acte final de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, pourrait se révéler très utile à cet égard. La délégation indonésienne se félicite de l'entrée en vigueur imminente de l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base.
- 66. La délégation indonésienne partage entièrement les vues du Groupe des 77 sur la nouvelle stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement. Si la Stratégie pour la troisième Décennie n'a pas produit les résultats souhaités, ce n'est pas à cause de ses objectifs mais parce qu'il a fallu réviser très vite les hypothèses de base sur la conjoncture économique mondiale et aussi parce que les Etats n'ont pas manifesté une volonté politique suffisante. La nouvelle stratégie devrait analyser les causes profondes des échecs antérieurs pour qu'ils ne se répètent pas. Elle devrait essayer d'introduire des réformes économiques ambitieuses qui permettraient d'éliminer la pauvreté, de revitaliser le système commercial international, d'atténuer le fardeau de la dette, de mettre en valeur les ressources humaines, et de réduire l'écart entre pays développés et pays en développement. Elle doit également tenir compte de l'interdépendance des pays dans l'économie mondiale.
- 67. M. GALGAU (Roumanie) dit que le rapport du Secrétaire général sur les perspectives socio-économiques de l'économie mondiale jusqu'en l'an 2000 (A/43/554) montre que la croissance des pays en développement continuera à être entravée par les restrictions commerciales, l'endettement et la pénurie de ressources pour le financement du développement dans les années 90. Les mesures d'ajustement et d'austérité entraîneront une réduction des taux de scolarisation et des disponibilités alimentaires et une aggravation dramatique de la pauvreté. Dès lors, il est encourageant de constater qu'un nombre croissant d'organisations internationales et de gouvernements réintroduisent la dimension humaine dans leurs

(M. Galgau, Roumanie)

politiques de développement. La stratégie internationale du développement pour les années 90 devrait mettre l'accent sur la libéralisation du commerce, le problème de la dette et le financement du développement; en même temps, elle devrait s'attacher à éliminer les problèmes sociaux et la menace écologique, qui ne cesse de s'accentuer. La délégation roumaine, comme d'autres avant elle, est convaincue qu'une nouvelle stratégie internationale du développement est indispensable pour renforcer la coopération internationale en faveur du développement. Une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la relance de la croissance économique du développement des pays en développement, telle qu'elle a été proposée par le Groupe des 77, constituerait le cadre le plus approprié pour réaffirmer l'attachement des Etats Membres à la coopération multilatérale.

- Depuis la fin de la deuxième querre mondiale, la relation qui existe entre la libéralisation du commerce et la croissance économique s'est manifestée très clairement. Les réductions multilatérales successives des droits de douane négociées au GATT ont très largement contribué à la croissance rapide des pays industrialisés développés pendant une période de 25 ans, jusqu'au milieu des années 70. Et pourtant ces mêmes pays ne respectent pas les engagements concernant le statu quo et le démantèlement auxquels ils ont souscrit dans la Déclaration de Punta del Este ou essaient de contourner les règles du GATT en introduisant des obstacles non tarifaires à l'encontre des exportations des pays en développement. Comme elle l'a indiqué en séance plénière, la délégation roumaine condamne fermement le recours à des mesures commerciales et économiques pour faire pression sur les pays en développement. Elle condamne également la pratique qui consiste à invoquer des critères non économiques pour déroger aux règles du GATT concernant le régime de la nation la plus favorisée et le système généralisé de préférences. Elle espère que l'examen à mi-parcours prévu à Montréal permettra d'accélérer les négociations d'Uruguay, qui offrent des possibilités très intéressantes pour éliminer les mesures protectionnistes à l'encontre des pays en développement.
- 69. L'esprit de dialogue qui avait caractérisé la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ne s'est quère manifesté au cours de la première partie de la trente-cinquième session du Conseil du commerce et du développement. On a fait peu de progrès - voire même aucun pour donner une expression concrète aux dispositions de l'Acte final adopté par la CNUCED. Une volonté politique plus marquée est nécessaire de la part de tous les Etats Membres. La CNUCED est un forum extrêmement utile pour chercher des solutions aux problèmes du commerce, du développement et de la dette. La délégation roumaine se félicite de sa décision de convoquer la quatrième Réunion d'experts gouvernementaux du transfert inverse de technologie. Cette réunion a montré que tous les Etats Membres - et pas seulement les pays en développement doivent collaborer pour remédier aux effets néfastes de l'exode des cerveaux sur la vie socio-économique. Les ressources humaines constituent l'une des ressources les plus précieuses des pays en développement; par conséquent, la délégation roumaine espère que l'Assemblée générale adoptera, à sa présente session, le projet de résolution sur le transfert inverse de technologie qui a été recommandé par le Conseil du commerce et du développement, à sa trente-quatrième session.

(M. Galgau, Roumanie)

- 70. L'absence de nouveaux progrès sur les quelques questions qui sont restées en suspens dans le projet de code international de conduite pour le transfert de technologie est regrettable. La délégation roumaine espère que les consultations pourront aboutir car l'adoption du code servirait les intérêts aussi bien des pays développés que des pays en développement. Quelles que soient les mesures que les pays en développement peuvent prendre pour relancer leur croissance, il n'y aura pas de changement significatif dans l'économie mondiale sans une coopération entre tous les Etats.
- 71. M. HASSAN (Soudan) dit que sa délégation considère, comme le Secrétaire général de la CNUCED, que le Conseil du commerce et du développement a respecté les engagements inscrits dans l'Acte final de la Conférence. La réunion de Belgrade sur le système global de préférences commerciales qui sera institué entre les pays en développement a été un événement historique pour la coopération économique entre ces pays (CEPD). Elle a imprimé un nouvel élan au Programme d'action de Caracas à un moment très opportun car la CEPD avait quelque peu tendance à s'essouffler. Il faudrait trouver un mécanisme viable pour le financement du commerce de manière à promouvoir les échanges commerciaux non seulement Sud-Sud mais aussi Nord-Sud et Est-Sud. Selon le Secrétaire général de la CNUCED, le Conseil a enregistré des progrès tangibles notamment pour les relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents. Ces échanges permettent d'accroître la participation des pays en développement au commerce international; par ailleurs, la volonté politique que les pays d'Europe orientale ont manifestée durant les sessions du Conseil du commerce et du développement, ainsi que les réformes en cours dans leurs économies, notamment en Union soviétique, autorisent un certain optimisme. Il faudrait explorer sérieusement les nouvelles idées sur les échanges commeciaux entre les différents systèmes, qui figurent dans l'Acte final.
- 72. Faisant partie des PMA, le Soudan attache une grande importance à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. La délégation soudanaise note avec satisfaction que le Secrétaire général de la CNUCED a mis l'accent sur une participation active des PMA aux préparatifs de la conférence et à la conférence elle-même. Elle souscrit également à l'idée d'une évaluation du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés et est prête à répondre aux demandes formulées par le Secrétaire général aux paragraphes 10 a), b) et c) de son rapport.
- 73. M. KRIZHANOVSKY (République socialiste soviétique d'Ukraine) dit que les activités actuelles et futures de la CNUCED doivent être évaluées à la lumière des décisions qui ont été prises à la septième session de la Conférence. Ces décisions forment une base adéquate pour poursuivre les travaux sur la question des relations économiques et commerciales entre les pays dotés de systèmes sociaux différents. La CNUCED pourrait véritablement contribuer à alléger la dette en élaborant et en coordonnant des mesures détaillées prévoyant notamment le redéploiement, aux fins du développement, des ressources considérables libérées grâce au désarmement. Elle devrait également essayer de résoudre les problèmes qui se posent dans les relations monétaires et financières internationales.

(M. Krizhanovsky, RSS d'Urkaine)

- 74. La CNUCED devrait poursuivre ses travaux utiles relatifs à la mise en oeuvre du Programme intégré pour les produits de base et à la conclusion d'accords internationaux portant sur des produits spécifiques. Elle devrait assurer rapidement l'entrée en vigueur de l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base, en vue d'améliorer la stabilité et la prévisibilité dans ce secteur important de l'économie mondiale.
- 75. Un autre problème qui se pose dans les relations économiques internationales contemporaines est dû aux effets néfastes du protectionnisme, qui entravent sérieusement les échanges commerciaux internationaux. La RSS d'Ukraine est convaincue que l'application des recommandations relatives au commerce international adoptées par la CNUCED à sa septième session aiderait à résoudre les problèmes liés au protectionnisme et renforcerait le système commercial international.
- 76. La démocratisation des activités économiques avec l'étranger se poursuit activement en RSS d'Ukraine. Une commission des relations économiques avec l'étranger a été créée au Présidium du Conseil des ministres de la RSS d'Urkaine et les sociétés autofinancées spécialisées dans le commerce extérieur, qui ont commencé à fonctionner dans les combinats et les entreprises industrielles, ont obtenu l'autorisation d'effectuer des transactions directes sur les marchés étrangers. Les réformes axées sur l'économie et le commerce extérieur qui sont actuellement en cours dans la République ouvrent de nouvelles perspectives pour les activités de la CNUCED qui ont trait au commerce et à la coopération économique entre les pays dotés de systèmes économiques et sociaux différents.
- 77. M. KOMANO (Japon) dit que l'Acte final de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement constitue un cadre approprié pour les relations économiques internationales et que toutes les parties intéressées devraient promouvoir activement sa mise en oeuvre et contrôler régulièrement les résultats obtenus.
- 78. Les pays en développement sont confrontés à deux problèmes particulièrement inquiétants : le fardeau de la dette et les prix des produits de base. Il n'existe pas de remède miracle. Il faudrait continuer à appliquer la stratégie centrée sur la croissance qui est actuellement utilisée pour le problème de la dette, sur la base d'une collaboration étroite entre les pays débiteurs et créanciers, les institutions financières internationales et les banques commerciales, afin d'assurer une croissance et un développement durables. Au cours de l'année écoulée, les prix de quelques produits d'exportation ont fait preuve d'une certaine fermeté, mais cette tendance n'a pas eu les mêmes effets bénéfiques pour tous les pays en développement qui sont tributaires des exportations de produits de base. La délégation japonaise espère que le cycle actuel de négociations commerciales multilatérales sera fructueux et que toutes les parties à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) feront un effort sincère pour coopèrer dans ce but.

(M. Komano, Japon)

- 79. Il est regrettable que le Fonds commun pour les produits de base n'ait pas encore commencé à fonctionner alors que les conditions essentielles sont réunies pour assurer l'entrée en vigueur de l'Accord. En conséquence, la délégation japonaise engage instamment les Etats intéressés à prêter tout leur concours pour que le Fonds puisse entrer en activité le plus rapidement possible.
- 80. La diversification des économies des pays en développement s'intensifie chaque année et ses répercussions sur le commerce et le dévelopment revêtent une importance indéniable pour l'économie mondiale. On pourrait faire valoir que les pays en développement qui ont atteint un niveau de développement plus avancé sont mieux placés pour aider les autres pays en développement, et les conséquences qui découlent de cet état de choses méritent un examen plus approfondi. Etant donné l'importance que revêt la coopération entre pays en développement dans le domaine du commerce, le Japon se félicite de l'introduction du système global de préférences commerciales.
- 81. Les changements récents qui sont intervenus dans les économies des pays socialistes d'Europe orientale peuvent avoir des répercussions importantes sur la croissance du commerce mondial. Pour le moment, on ne peut envisager qu'une expansion éventuelle des relations économiques entre l'Est et l'Ouest, essentiellement dans le cadre de coentreprises. La délégation japonaise espère que cette expansion aboutira aussi à des échanges commerciaux plus importants entre l'Est et le Sud.
- 82. Depuis sa création, il y a un quart de siècle, la CNUCED a beaucoup contribué aux échanges et au développement des pays en développement. Malheureusement, les résultats obtenus ces dernières années ont été décevants. Le vingt-cinquième anniversaire de la Conférence offre l'occasion de dresser un bilan et d'envisager de nouvelles initiatives pour revitaliser son rôle et ses activités.

La séance est levée à 18 heures.